

COMMUNE DE NEUILLY SAINT FRONT

PROCES VERBAL DE SEANCE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

|                       |               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------|---------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date de Convocation   | 22 avril 2026 | L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heure trente.<br>Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Ludovic Houée, Maire                                                                                                                                                                                                     |
|                       | 22 avril 2026 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Nombre de Conseillers |               | <u>Présents</u> :<br>Mr HOUÉE Ludovic, Mr CANTOS David, Mme TROCELLIER Sonia, Mr VENANT Christian, Mme DEPELSEMACKER Karine, Mr LORGET Stéphane, Mme JACQUELIN Annie, Mme PEYRELLADE Aurélie, Mr CROQUET Damien, Mme BERTHELOT Séverine, Mr MARTIN Laurent, Mr CHAGNON Philippe, Mr NICOLAS Jessy, Mr BOUKHALFA Adel, Mr DHUYGELAERE Pascal, Mme CHAPELIN Sandrine, Mr BOUTREAU Mickaël<br>Formant la majorité des membres en exercice. |
| En Exercice           | 19            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Présents              | 17            | <u>Absents représentés</u> : Mme DEBUIRE Catherine donne pouvoir à Mme DEPELSEMACKER Karine<br><u>Absents excusés</u> : Mme STAUTH Magalie                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Votants               | 18            | <u>Absents</u> :<br><br><u>Secrétaire de séance</u> : Mme JACQUELIN Annie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2026

Délibérations :

- Approbation du compte financier unique 2025 de la commune
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
- Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026
- Approbation budget primitif 2026 de la commune
- Commissions municipales – modification des membres
- Commission appel d'offres – modification des membres
- Commission de délégation de service public – modification des membres
- Représentation de la commune au syndicat de fonctionnement et d'investissement du collège de Neuilly-Saint-Front – modification des représentants
- Droit de Préemption urbain (ZN 231 / ZN 286)

Questions diverses

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame JACQUELIN Annie a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2026

Monsieur DHUYGELAERE Pascal souhaite l'ajout de son intervention concernant sa demande d'explication sur le calcul de l'acompte chauffage ainsi que la demande de Mme CHAPELIN Sandrine sur la modification de l'annexe du périscolaire pour l'année 2026/2027

Le procès-verbal de la séance du 14 Avril 2026 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

DELIBERATIONS

2026 04 34      APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE LA COMMUNE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;  
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l’année 2025 ;  
Vu le Compte Financier Unique 2025 ;  
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;  
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et de taux des contributions et produits afférents ;  
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l’ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;  
Considérant le CFU 2025 présenté et résumé comme suit ;

| LIBELLES                                        | REALISATIONS              |                          |
|-------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------|
|                                                 | Section de Fonctionnement | Section d’investissement |
| Budget Communal                                 |                           |                          |
| Recettes                                        | 3 432 353 ,39             | 2 138 014 ,96            |
| Dépenses                                        | 3 228 532 ,40             | 625 522 ,10              |
| Résultat de l’exercice 2025                     | 203 820 ,99               | 1 512 492 ,86            |
| Résultat reporté de l’exercice antérieur : 2024 | 515 454 ,98               | -49 815 ,34              |
| Résultat de clôture 2025 cumulé                 | 719 275 ,97               | 1 462 677.52             |

Section Investissement : Etat des Restes à réaliser

En dépenses : 533 348 ,27 €  
En recettes : 537 143, 30 €  
Solde des Restes à Réaliser : 3 795 ,03 €  
Soit un excédent de la section d’investissement : 1 466 472 ,55 €

Mr BOUKHALFA se demande quel serait le résultat réel de l’exercice 2025 sans les 1 489 418.69 € en recette du gymnase. Mr CANTOS répond que c’est bien le résultat réel car l’ensemble des dépenses du gymnase annule la recette.  
Mr BOUKHALFA signale qu’il manque la dette et les dépenses par habitant sur le CFU, même si ce n’est pas obligatoire il suggère que ces indicateurs apparaissent sur le prochain CFU.  
Mme TROCELLIER précise qu’une fois le CFU validé et mis sur le site des impôts, on pourra voir l’ensemble de ces informations.

Après présentation du CFU 2025, Monsieur le Maire ayant quitté la séance pour laisser la présidence à Monsieur CANTOS David, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, délégué aux Finances, pour le vote ;  
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, avec 14 votes pour et 4 abstentions,

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Neuilly-Saint-Front  
**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

2026 04 35      AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L’EXERCICE 2025

Mr le maire précise un écart de 1.38 € au niveau de l’affectation du résultat en fonctionnement par rapport aux documents envoyés à l’ensemble du Conseil Municipal. Cet écart correspond à une écriture de régularisation de frais bancaires réalisée tardivement.  
Vu le Compte Financier Unique de l’exercice 2025 du budget communal de la Ville de Neuilly-Saint-Front approuvé par le Conseil Municipal ;  
Statuant sur l’affectation du résultat de fonctionnement de l’exercice 2025,  
Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

|                | RESULTAT DE CLOTURE 2024 CUMULE | AFFECTATION A LA S.I | RESULTAT DE L’EXERCICE 2025 | RESTES A REALISER 2025 | SOLDE DES RESTES A REALISER | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L’AFFECTATION DE RESULTAT |
|----------------|---------------------------------|----------------------|-----------------------------|------------------------|-----------------------------|-------------------------------------------------------------|
| INVESTISSEMENT | -49 815 ,34                     |                      | 1 512 492 ,86               | RAR Dépenses           | 3 795 ,03                   | 1 466 472 ,55                                               |
|                |                                 |                      |                             | 533 348 ,27            |                             |                                                             |
|                |                                 |                      |                             | RAR Recettes           |                             |                                                             |
|                |                                 |                      |                             | 537 143 ,30            |                             |                                                             |
| FONCTIONNEMENT | 515 454 ,98                     |                      | 203 820 ,99                 |                        |                             | 719 275 ,97                                                 |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 14 votes pour et 4 abstentions,

**DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

|                                                                                   |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>EXCEDENT FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2025</b>                               | <b>719 275 ,97</b>  |
| <b>Affectation obligatoire :</b>                                                  |                     |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | <b>0,00</b>         |
| <b>Solde disponible affecté comme suit :</b>                                      |                     |
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)                                  | <b>0,00</b>         |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)                   | <b>719 275 ,97</b>  |
| <b>Total affecté au c/ 1068 :</b>                                                 | <b>0,00</b>         |
| <b>Pour mémoire</b>                                                               |                     |
| Résultat d'investissement reporté au BP 2026, ligne R001                          | <b>1 466 472,55</b> |
| <b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>                                       | <b>2 185 748,52</b> |
| En cas de section de fonctionnement en déficit : Déficit à reporter (ligne D002)  | <b>0,00</b>         |

## 2026 04 36 VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, le taux de taxe d'habitation qui ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans est à nouveau voté depuis 2023.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 03 Avril 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 48,67%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 23,49%
- Taxe d'habitation : 14,29%

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres,

**DECIDE** de fixer les taux d'imposition communaux pour l'année 2026 comme suit :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,67%**

*\* dont 31,72% équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021*

*(Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)*

- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23,49%**
- **Taxe d'habitation : 14,29%**

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux accompagnée de l'état 1259 complété.
- de transmettre ce même état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

## 2026 04 37 APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE

Arrivée de Mme STAUTH Magalie à 18h45

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 de la commune arrêtée comme suit :

|                                  | <b>DEPENSES</b>      | <b>RECETTES</b>      |
|----------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Section de fonctionnement</b> | 1 838 592 ,14        | 2 552 373 ,97        |
| <b>Section d'investissement</b>  | 5 604 685 ,90        | 5 604 685 ,90        |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>7 443 278 ,04</b> | <b>8 157 059 ,87</b> |

Monsieur le Maire expose le contenu du Budget en résumant les orientations générales du budget.

Mr DHUYGELAERE demande des explications concernant l'augmentation de 40 % sur le Chapitre 11, concernant les charges à caractère général. Mr HOUÉE explique qu'il a prévu une augmentation au niveau de l'électricité notamment à cause de la guerre en Iran. De plus, le coût augmente chaque année

Mr BOUKHALFA demande des explications concernant l'augmentation prévue au Chapitre 12, concernant les charges du personnel. Mr HOUÉE explique que suite à des remplacements nécessaires pour la commune, cela a engendré un coût supplémentaire pour la collectivité.

Mr BOUKHALFA pose la question sur le chapitre 731, concernant la fiscalité locale. Mr CANTOS explique que ce sont les montants réels et que nous pouvons les retrouver sur le site de la DGFIP.

Mr BOUKHALFA souhaite savoir sur les 5 604 685,90 € prévus en dépense d'investissement, la part du gymnase et la part des autres projets.

Mr CANTOS précise au chapitre 23 qu'ils ont prévu 4 746 002 € pour le gymnase et au chapitre 21, il y a 325 335,63 € pour l'ensemble des autres projets.

Mr HOUÉE précise que le coût du gymnase n'est pas encore définitif. Il précise également que les projets de la commune sont : la rénovation des bâtiments communaux (en priorité les logements communaux afin de les louer), les routes (principalement la route de la Sucrerie et la route de Rassy), l'achat d'un véhicule de 9 places pour le mettre à disposition des associations et des personnes à mobilité réduite, la réfection des trottoirs, la restauration des jeux pour enfants et ados, la création d'un parcours sportif, le rafraîchissement de la salle des chais ainsi que l'achat de mobilier urbain. Mr le maire précise que les coûts totaux seront réduits par les subventions.

Mr BOUKHALFA demande l'explication derrière des 500 € prévus pour les études. Mr HOUÉE explique que de nombreuses études ont déjà été réalisées, notamment par ADICA. De plus, la commune fait partie des petites villes de demain ce qui permet d'accéder à des études gratuites ou à moindre coût.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 15 votes pour, 3 votes contre et 1 abstention,

**APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

|                           | DEPENSES             | RECETTES             |
|---------------------------|----------------------|----------------------|
| Section de fonctionnement | 1 838 592, 14        | 2 552 373 ,97        |
| Section d'investissement  | 5 604 685 ,90        | 5 604 685 ,90        |
| <b>TOTAL</b>              | <b>7 443 278 ,04</b> | <b>8 157 059 ,87</b> |

**PRECISE** que le budget de l'exercice 2026 a été établi en conformité avec la nomenclature M57 abrégée.

## **2026 04 38 COMMISSIONS MUNICIPALES – Modification des membres**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les commissions municipales ont été mises en place suivant la délibération du 14 avril 2026.

Suite à la demande de Madame Catherine DEBUIRE qui ne souhaite plus faire partie des commissions suivantes :

- Commission de l'espace urbain
- Commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports
- Commission information et informatique

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de Madame Catherine DEBUIRE et de désigner de nouveaux membres aux commissions évoquées ci-dessus.

Considérant que la nomination des membres des commissions doit intervenir selon le principe de la représentation proportionnelle afin de préserver l'expression pluraliste des élus communaux.

Monsieur le Maire propose de procéder à main levée au remplacement de Madame Catherine DEBUIRE en sa qualité de membre de la 1<sup>ère</sup>, 3<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> commission

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 18 votes pour et 1 abstention,

**DECIDE** de ne pas procéder à un vote à bulletin secret en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT.

**DESIGNE** Monsieur NICOLAS Jessy membre de la commission « Commission de l'espace urbain », « Commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports », « Commission Information et Informatique »

**APPROUVE** la composition des commissions municipales comme suit :

1. Commission de l'espace urbain

Mme TROCELLIER Sonia, Mr VENANT Christian, Mr LORGET Stéphane, Mme JACQUELIN Annie, Mme PEYRELLADE Aurélie, Mr CROQUET Damien, Mr MARTIN Laurent, Mr CHAGNON Philippe, Mr NICOLAS Jessy, Mr DHUYGELAERE Pascal, Mr BOUTREAU Mickaël,

2. Commission des finances et de l'administration générale

Mr CANTOS David, Mme TROCELLIER Sonia, Mme DEPELSEMACKER Karine, Mme PEYRELLADE Aurélie, Mme BERTHELOT Séverine, Mr BOUKHALFA Adel, Mr BOUTREAU Mickaël

3. Commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports

Mme TROCELLIER Sonia, Mr VENANT Christian, Mr CROQUET Damien, Mme STAUTH Magalie, Mr NICOLAS Jessy, Mme CHAPELIN Sandrine, Mr BOUTREAU Mickaël

4. Commission des affaires scolaires

Mme DEBUIRE Catherine, Mme TROCELLIER Sonia, Mme DEPELSEMACKER Karine, Mme BERTHELOT Séverine, Mme STAUTH Magalie, Mme CHAPELIN Sandrine, Mr BOUTREAU Mickaël

5. Commission des fêtes

Mme TROCELLIER Sonia, Mr VENANT Christian, Mme DEPELSEMACKER Karine, Mr LORGET Stéphane, Mr CROQUET Damien, Mme BERTHELOT Séverine, Mme CHAPELIN Sandrine, Mr BOUTREAU Mickaël

6. Commission information et informatique

Mr CANTOS David, Mme TROCELLIER Sonia, Mme DEPELSEMACKER Karine, Mme BERTHELOT Séverine, Mme STAUTH Magalie, Mr NICOLAS Jessy, Mr BOUKHALFA Adel, Mr BOUTREAU Mickaël

7. Commission du bien-être animal

Mme TROCELLIER Sonia, Mme JACQUELIN Annie, Mme PEYRELLADE Aurélie, Mme STAUTH Magalie, Mme CHAPELIN Sandrine, Mr BOUTREAU Mickaël

8. Commission des chemins, sentes et cimetières

Mr VENANT Christian, Mr LORGET Stéphane, Mme JACQUELIN Annie, Mme PEYRELLADE Aurélie, Mr CROQUET Damien, Mr MARTIN Laurent, Mr CHAGNON Philippe, Mr DHUYGELAERE Pascal, Mr BOUTREAU Mickaël

**2026 04 39 COMMISSION APPEL D'OFFRES -Modification des membres**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commission d'appel d'offres a été mise en place suivant la délibération du 14 avril 2026.

Suite à la demande de Madame Catherine DEBUIRE qui ne souhaite plus faire partie de la commission d'appel d'offres

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de Madame Catherine DEBUIRE et de désigner un nouveau délégué suppléant

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, cette commission doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation au plus fort reste.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de suppléant : Monsieur NICOLAS Jessy

Est donc désigné en tant que délégué suppléant : Monsieur NICOLAS Jessy

Le Conseil Municipal, avec 18 votes pour et 1 abstention,

**APPROUVE** la constitution de la commission d'Appel d'Offres comme suit :

**Délégués titulaires :**

- Mr CANTOS David
- Mr LORGET Stéphane
- Mr BOUKHALFA Adel

**Délégués suppléants :**

- Mr NICOLAS Jessy
- Mr VENANT Christian
- Mr BOUTREAU Mickaël

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commission de délégation de service public a été mise en place suivant la délibération du 14 avril 2026.

Suite à la demande de Madame Catherine DEBUIRE qui ne souhaite plus faire partie de la commission de délégation de service public.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de Madame Catherine DEBUIRE et de désigner un nouveau délégué suppléant

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, cette commission doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation au plus fort reste.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de suppléant : Monsieur NICOLAS Jessy

Est donc désigné en tant que délégué suppléant : Monsieur NICOLAS Jessy

Le Conseil Municipal, avec 18 votes pour et 1 abstention,

**APPROUVE** la constitution de la commission de Délégation de Service Public comme suit :

**Délégués titulaires :**

- Mr CANTOS David,
- Mr LORGET Stéphane
- Mr DHUYGELAERE Pascal

**Délégués suppléants :**

- Mr NICOLAS Jessy
- Mr VENANT Christian
- Mr BOUTREAU Mickaël

**2026 04 41 REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU COLLEGE DE NEUILLY SAINT FRONT – Modification des représentants**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la représentation de la commune au syndicat du collège a été mise en place suivant la délibération du 14 avril 2026.

Suite à la demande de Madame Catherine DEBUIRE qui ne souhaite plus être représentante de la commune au syndicat du collège.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de Madame Catherine DEBUIRE et de désigner un nouveau délégué.

Monsieur le Maire propose de procéder à main levée au remplacement de Mme Catherine DEBUIRE en sa qualité de délégué du syndicat du collège

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 18 votes pour et 1 abstention,

**DESIGNE** Monsieur NICOLAS Jessy délégué au syndicat du collège de Neuilly-Saint-Front

**APPROUVE** les représentants de la commune au sein du syndicat de fonctionnement et d'investissement du collège de Neuilly-Saint-Front

- Mme DEPELSEMACKER Karine
- Mr NICOLAS Jessy

**COMMUNE DE NEUILLY SAINT FRONT**

**FEUILLET DE CLOTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026**

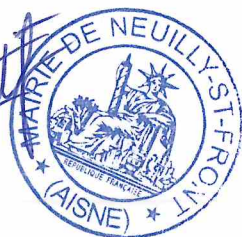
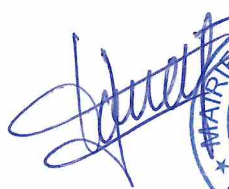
**Liste des délibérations prises :**

2026 04 34 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE LA COMMUNE  
2026 04 35 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025  
2026 04 36 VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2026  
2026 04 37 APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE  
2026 04 38 COMMISSIONS MUNICIPALES – MODIFICATION DES MEMBRES  
2026 04 39 COMMISSION APPEL D'OFFRES – MODIFICATION DES MEMBRES  
2026 04 40 COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – MODIFICATION DES MEMBRES  
2026 04 31 REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU COLLEGE DE NEUILLY-SAINT-FRONT – MODIFICATION DES REPRESENTANTS  
2026 04 32 DROIT DE PREEMPTION : ZN 231 / ZN 286

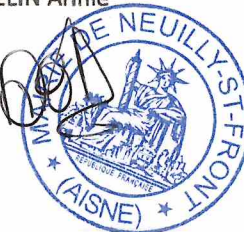
**Liste des membres présents :**

Mr HOUÉE Ludovic,  
Mr CANTOS David,  
Mme TROCELLIER Sonia,  
Mr VENANT Christian,  
Mme DEPELSEMACKER Karine,  
Mr LORGET Stéphane,  
Mme JACQUELIN Annie,  
Mme PEYRELLADE Aurélie,  
Mr CROQUET Damien,  
Mme BERTHELOT Séverine,  
Mr MARTIN Laurent,  
Mme STAUTH Magalie,  
Mr CHAGNON Philippe,  
Mr NICOLAS Jessy  
Mr BOUKHALFA Adel,  
Mr DHUYGELAERE Pascal,  
Mme CHAPELIN Sandrine,  
Mr BOUTREAU Mickael,

Le Maire,  
HOUEE Ludovic



La secrétaire de séance,  
JACQUELIN Annie



Monsieur Le Maire explique que la commune a été destinataire de demande d'intention d'aliéner pour le bien situé :

- 23 Rue des Hortensias (ZN 231)
- Rue des Iris (ZN 286)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres,

**DECIDE** de renoncer à son droit de préemption sur le bien cité ci-dessus.

#### QUESTIONS DIVERSES

Mme CHAPELIN a constaté que la collectivité faisait appel à de nombreuses entreprises de Neuilly-Saint-Front. Cependant, elle demande si des commandes sont passées à Neuilly Pages.

Mme TROCELLIER précise que toutes les fournitures scolaires sont commandées chaque année par les professeurs des écoles maternelle et élémentaires à Neuilly Pages. De plus, des petites commandes sont passées pour le secrétariat de la mairie.

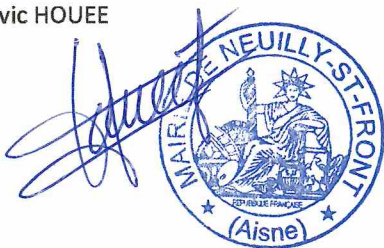
Mr HOUÉE précise qu'ils feront le point sur l'ensemble des entreprises utilisées par la commune en priorisant les commerçants locaux.

Mme DEPELSEMACKER ajoute que depuis 12 ans en tant que présidente du syndicat du Collège de Neuilly-Saint-Front, elle utilise un quart de son budget pour des commandes à Neuilly Pages, notamment pour les dictionnaires.

Mr BOUKHALFA demande l'envoi par mail des arrêtés de délégation des adjoints. Mr le Maire précise que les arrêtés de délégation sont présents sur le panneau d'affichage à l'extérieur.

La séance est levée à 19 h 17

Le Maire,  
Ludovic HOUÉE



La secrétaire de séance,  
Annie JACQUELIN

